

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 34

Artikel: Les Gardes-suissees de Louis XVI : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les Gardes-suisse de Louis XVI.

IV

Pendant que M. de Durler parlait au maréchal de Mailly, il vit distinctement par la fenêtre le *porteur* du roi ouvrir aux Marseillais la porte royale ; ils entrèrent peu à peu en élevant leurs chapeaux et en faisant signe aux Suisses de venir les joindre.

Toute la colonne ennemie étant entrée, elle plaça ses canons en batterie : on égorgea des sentinelles suisses placées au pied du grand escalier, et les premiers Marseillais essayèrent de monter au poste de la chapelle, le sabre à la main. MM. de Durler, de Réding, Joseph de Zimmermann et de Glutz, aide-major, firent placer à la hâte une barre de bois en travers de l'escalier. M. de Boissieux crut le moment favorable pour haranguer les Marseillais, mais d'affreux hurlements couvrirent sa voix. Les assaillants, à la fin, reconnurent l'inutilité de leur tentative ; ils se retirèrent en vociférant des injures contre les Suisses.

Un peu moins de cent Suisses, les deux compagnies qui accompagnaient le roi n'ayant pu prendre part au combat, deux cents gentilshommes dont le courage était sans armes, un assez petit nombre de gardes nationaux intrépides et fidèles, tous sans commandant et sans chef, sans munitions, sans canons... voilà l'état des choses au moment où le combat allait commencer ! Et cette poignée de braves, répartis sur plus de vingt postes, étaient attaqués par plus de cent mille hommes d'une populace exaltée jusqu'à la fureur, qui avait avec elle cinquante pièces d'artillerie, qui disposait de la municipalité de Paris, et qui se sentait encouragée par le Corps législatif.

La troupe des faubourgs fit une décharge qui blessa quelques soldats ; les grenadiers des Filles de Saint-Thomas ripostèrent ; les Suisses suivirent leur exemple ; les Marseillais répondirent par une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, qui coûta la vie à beaucoup de monde. Ce fut dans ce moment que M. Philippe de Glutz, lieutenant des grenadiers, fut tué, et que M. de Castelberg eut la cheville du pied fracassée.

L'action, devenue générale, se décida rapidement en faveur des Suisses. Le feu des croisées et celui de la réserve de M. de Durler furent très meurtriers. En peu de temps, la cour royale fut évacuée ; elle resta jonchée de morts, de mourants et de blessés.

MM. de Durler et de Pfyster firent une sortie du château avec cent vingt hommes ; ils prirent quatre pièces de canon, et redevinrent les maîtres de la porte Royale. Pendant qu'ils traversaient le Carrousel, un autre détachement, sous les ordres du capitaine Henry de Salis, s'emparait de trois canons à la porte du manège, et les amenait jusqu'à la grille du château. De là, ce détachement parvint à rejoindre le premier, mais sous le feu de l'artillerie qui, de la porte de la cour de la Reine, tirait à mitraille sur les Suisses.

Les détachements réunis portèrent l'épouvante et la mort parmi les assaillants : la cour Royale fut couverte de leurs morts. Les Suisses enlevèrent une partie des canons de leurs adversaires et réussirent à les conserver ; malheureusement, ils n'avaient point de munitions, et ils ne purent faire qu'une seule décharge des canons conquis sur l'ennemi, les Marseillais ayant emporté dans leur fuite les cartouches, les mèches et les lances à feu ; c'est ce qui fit que les Suisses tentèrent, toujours en vain, de faire taire un feu de mitraille qui, d'une petite terrasse placée vis-à-vis du corps de garde des Suisses, plongeait sur la cour Royale. Ces admirables soldats de la fidélité essayèrent un feu meurtrier, avec le sang-froid et la tranquillité du vrai courage.

Les détachements étaient criblés ; ils se ralliaient toujours de nouveau, après des efforts qui tenaient du prodige.

Les Suisses restèrent maîtres du champ de bataille. Les officiers et les soldats s'attelèrent aux canons pris aux ennemis et les trainèrent ; partout on se battait avec un égal acharnement ; partout l'ennemi était repoussé, et les Marseillais, qui formaient les têtes de colonnes d'attaque, s'éclaircissaient par des pertes immenses.

Mais les Suisses voyaient avec anxiété qu'ils tombaient au moment où l'épuisement des munitions allait les exposer au feu de l'ennemi, sans moyen d'y répondre.

Dans cet instant critique, M. D'Hervilly arriva sans armes, sans chapeau, à travers les coups de fusils et de canons. « Braves Suisses, s'écria-t-il, allez sauver le roi : vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois ! »

Il fallut chercher à se rallier ; on réunît les tambours qui n'avaient pas péri ; on fit battre l'assemblée, et malgré une grêle de balles qui tombaient de toutes parts, on parvint à ranger les soldats comme

dans un jour de parade. Pour couvrir la retraite contre le vestibule, deux pièces enlevées aux assaillants, qui se trouvaient encore chargées, furent placées à côté de la grille. M. de Durler y laissa deux hommes, avec ordre de lâcher leurs coups de fusils sur la lumière si l'on était poursuivi. Cet ordre ne put pas être littéralement exécuté; mais l'un de ces hommes, Jean Hayot, du canton de Fribourg, mit le feu très à propos à l'une des pièces, en battant le briquet sur la lumière. MM. de Réding, de Glutz, de Gibelin, aidèrent quelques soldats à transporter une troisième pièce de canon sous le vestibule; ce fut dans cet instant que M. de Réding eut le bras cassé d'un coup de carabine.

(A suivre.)

Le premier rédacteur de la Gazette de Lausanne.

Fondation de ce journal.

II

Rendu à la liberté quelque temps avant l'explosion de 1798, qui amena les Français en Suisse et la Constitution helvétique, le Dr Miéville avait repris l'exercice de sa profession. Il ne put se dérober aux avances du parti de la Révolution, et il subit une sorte d'ovation que certes il ne cherchait pas. Nommé membre de la première législation vaudoise, il visa plutôt à s'effacer qu'à se mettre en avant. Il ne put s'empêcher de paraître et de parler dans l'assemblée populaire des *Amis de la liberté*. L'instruction publique et le maintien des droits de la nation nouvellement émancipée, tel était le programme de cette société de patriotes, qui tenait ses séances dans le temple de St-Laurent, dont la chaire fut convertie en tribune populaire, les murs décorés de guirlandes de verdure. Dans le chœur étaient placés le buste de Guillaume Tell, à côté d'une figure de femme, emblème de l'Egalité. Nos lecteurs trouveront de nombreux détails sur les délibérations du club des *Amis de la liberté* dans le *Conteur vaudois* de décembre 1865.

Ce fut le Dr Miéville qui se chargea de faire à cette assemblée populaire les honneurs de la visite des fameux ours de Berne, qui, faits prisonniers par les Français pour être conduits au Jardin des plantes, se trouvaient alors en passage à Lausanne.

L'avocat Miéville présenta à l'assemblée le conducteur des ours, qui l'auraient sans doute dévoré, s'ils n'avaient été muselés. Le conducteur reçut l'accolade fraternelle, et Miéville, s'adressant aux *Amis de la liberté*, leur dit: « Je vous invite à aller rendre hommage à ces fameux quadrupèdes que nous avons le bonheur de posséder dans notre ville jusqu'à demain. Le conducteur de cette députation à Paris, ayant à remplir une mission importante dans cette ville, a voulu profiter de la compagnie de messieurs les Bernois et avoir le plaisir de leur ménager une audience favorable. Si l'ancienneté et la richesse sont des titres de noblesse et des droits au respect, aucune famille

de Berne ne mérite mieux vos hommages, car ils sont de la plus pure noblesse, puisqu'ils descendent en ligne directe de cet ours qui fut trouvé lors de la fondation de la ville. Leurs richesses méritent aussi votre considération; ils sont propriétaires de montagnes, de champs et d'un grand nombre de legs; car, à Berne, on préférerait les bêtes féroces aux malheureux. Enfin, ce qui doit vous engager à les bien recevoir, c'est qu'ils ont la même affabilité que nos souverains seigneurs et même davantage, par la raison que les maîtres sont plus savants que les écoliers. »

C'est par ces facéties au gros sel que le pays de Vaud émancipé se vengeait de trois siècles de domination bernoise, qui lui avaient paru une *plaisanterie un peu trop prolongée*.

Une curieuse remarque à faire au sujet de l'enlèvement des ours de Berne, c'est que, lorsque les Français enlevèrent le trésor de cette ville, ses habitants le virent partir avec une indifférence d'autant plus étonnante que, quelques jours après, ils montrèrent un véritable désespoir lorsqu'on leur prit les ours qu'ils entretenaient dans les fossés.

Cet enlèvement se fit avec grand appareil; toute la troupe était sous les armes, et une escorte considérable accompagna jusqu'à la frontière les chariots qui renfermaient les deux ours. C'est de ces deux animaux qu'est sorti l'ours *Martin*, si connu des Parisiens, mais qui se rendit coupable d'un crime qu'on ne lui pardonnera jamais, celui d'avoir mangé un pauvre invalide.

Voici ce que nous lisons à ce propos dans un livre fort spirituel, publié, il y a quelques années, par M. A. Toussenel, sous le titre: *L'esprit des bêtes*:

« L'ours de Berne a connu autrefois de beaux jours; il avait son trésor à lui avant la Révolution française, qui renversa tant de fortunes. Ce trésor s'élevait même à la somme de 60,000 francs à l'époque mémorable où une armée française victorieuse entra dans cette ville, et mit la main dessus. De cette triste journée date la décadence de l'ours de Berne, qui ne vit plus aujourd'hui que d'une misérable pension alimentaire qu'on a déjà tenté de lui supprimer dix fois.

L'ours Martin, premier du même nom, le même qui mangea l'invalide de Paris, était une des gloires de cette ville. Quand nos armées victorieuses frappaient sur l'ennemi consterné des contributions de chefs-d'œuvre et envoyaient au musée du Louvre les dépouilles opimes de Venise et de Rome, il était naturel que l'ours Martin suivit la fortune de sa patrie et servit d'ornement au triomphe des vainqueurs de l'Helvétie.

Or, je suis certain que pas un des écrivains qui ont appelé dans le temps les foudres de l'indignation publique sur l'ours du Jardin des plantes, coupable du meurtre de l'invalide, n'a tenu compte au meurtrier des circonstances atténuantes qui militaient en sa faveur, et notamment du ressentiment naturel qui dut surgir au cœur de l'animal à la vue de l'uniforme qui lui rappelait si cruelle-